

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue par voie de téléconférence le 6 avril 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie téléphonique, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la téléconférence à un instant de réflexion.

2020-04-079

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Séance du conseil à huis clos
 - H.2 Embauche d'une personne salariée temporaire
 - H.3 Services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées / Reconduction de mandat
 - H.4 Nomination d'un maire suppléant
 - H.5 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Ville de Berthierville
 - H.6 Coordonnatrice à la bibliothèque municipale / Report de la date d'entrée en poste
 - H.7 Règlement 954 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil / Procès-verbal de correction
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales
 - K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement modifiant le règlement 805-28 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020
- L) Adoption de règlements**
 - L.1 Adoption du règlement 925-7**
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
 - L.2 Adoption du premier projet de règlement 748-206**
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item
« Affaires nouvelles » :

M.1 Embauche d'un étudiant au service des travaux publics (secteur loisirs)

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-04-080

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 a
été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en
avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-081

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses
reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats –
Périodes 2020-02 et 2020-03 » préparé et déposé par le service de la trésorerie,
totalisant la somme de 353 803,93 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-082

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la
Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-03 »
représente les dépenses encourues en mars 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver
par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mars 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 97 214,51 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 2 avril 2020 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-04-083

H.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-084

H.2 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les diverses absences du personnel au service des travaux publics, secteur garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir compter sur un personnel minimal de quatre (4) personnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder au recrutement d'une personne salariée temporaire au service des travaux publics et ce, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit du mois de mai au 12 septembre 2020 inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-085

H.3

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES / RECONDUCTION DE MANDAT

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à la firme AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. relatif aux services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées d'une durée d'une année débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2019 (résolution 2018-04-107);

CONSIDÉRANT que le contrat est assujéti à une possibilité des deux (2) reconductions d'une (1) année chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la reconduction du contrat octroyé à la firme AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. relatif au mandat de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} mai 2020 et se terminant le 30 avril 2021 et ce, au coût de 60 900 \$ plus les taxes applicables, totalisant 70 019,78 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-086

H.4

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller, Monsieur Claude Frappier, soit nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020.

QUE Monsieur Claude Frappier soit également désigné comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-087

H.5

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA VILLE DE BERTHIERVILLE

CONSIDÉRANT que le règlement 805-28 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020 dans la Ville de Berthierville prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est fixé à 15 % par année;

6 avril 2020

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la Loi sur les cités et villes autorise la Ville à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Ville de Berthierville qui demeure impayée en date du 12 mars 2020 est établi à 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 20 octobre 2020 inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-088

H.6

COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / REPORT DE LA DATE D'ENTRÉE EN POSTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-03-056, le contrat de travail de Madame Sylvie Francis, nommée au poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale, prévoyait la date du début d'emploi le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la bibliothèque municipale est fermée depuis le 13 mars dernier suite aux directives des autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Madame Francis pour le report de la date d'entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De reporter la date d'entrée en fonction au 15 juin 2020 de Madame Sylvie Francis au poste de coordonnatrice de la bibliothèque.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'addenda modifiant le contrat d'engagement signé le 4 mars 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-089

H.7

RÈGLEMENT 954 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LÉVIS ET D'UNE SECTION DE LA RUE DE VAUDREUIL / PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

CONSIDÉRANT le règlement 954 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt de 2 444 501 \$;

6 avril 2020

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et greffière a apporté une correction à l'article 3 du règlement numéro 954 en date du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'attester du dépôt du procès-verbal de correction du règlement 954 émis le 9 mars 2020 par la directrice générale et greffière, madame Sylvie Dubois.

D'entériner la correction de l'article 3 du règlement 954 se lisant comme suit :

« Le Conseil est autorisé, pour les fins du présent règlement, à dépenser une somme de 2 444 501 \$ incluant les travaux contingents regroupant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes nettes applicables ainsi que les frais de financement, telle que détaillée à l'annexe B préparée par la firme d'ingénierie Pluritec en date du 24 janvier 2020. »

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Commission de la représentation électorale / Lettre datée du 1^{er} avril 2020 à l'égard de la décision concernant la demande de reconduction de la division en districts électoraux du territoire de la Ville de Berthierville
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Lettre datée du 10 mars 2020 à l'égard de l'approbation du règlement 954 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt de 2 444 501 \$

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de février 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mars 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de mars 2020

K) AVIS DE MOTION

2020-04-090

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempes qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est d'ajouter la grille « dominante résidentielle » à la zone 4-C-23 dans le but d'y autoriser la construction d'habitations multifamiliales isolées.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes.

2020-04-091

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement modifiant le règlement 805-28 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020

Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Frappier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 805-28 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2020.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Claude Frappier.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020-04-092

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-7
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le projet de règlement no 925-7 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 925-7 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-093

L.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-206
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le projet de règlement no 748-206 relatif à la modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 4-C-23 a été déposé;

6 avril 2020

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 6 avril 2020;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-206 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2020-04-094

M.1 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SECTEUR LOISIRS)

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement d'une personne salariée étudiante au service des travaux publics (secteur loisirs) afin d'effectuer les travaux d'entretien à la piscine municipale, au chalet Laferrière ainsi que des locaux utilisés par le camp de jour au Pavillon St-Joseph;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Nicolas Lambert à titre de personne salariée étudiante au service des travaux publics (secteur loisirs) pour une période de 11 semaines, selon un horaire de 40 heures par semaine, à compter du 15 juin 2020 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

2020-04-095

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

6 avril 2020

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 19 h 42.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse